



Le vendredi 20 février 2015

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Grâce à la mobilisation de la Profession Agricole, une ouverture historique des aides PAC est prévue en 2015 pour les éleveurs de chevaux et leurs utilisateurs (cavaliers professionnels, entraîneurs ou dirigeants de centres et fermes équestres) <u>qui possèdent des surfaces agricoles</u>. Peu d'acteurs de la production équine avaient en effet accès aux aides jusqu'à aujourd'hui. Dans le cadre de la réforme de la PAC, l'Europe va étendre cette année ces droits aux paiements à l'ensemble des acteurs connus comme « agriculteurs actifs » durant l'année 2013.

Les Chambres d'agriculture et la FNC souhaitent informer au plus vite vos adhérents de la possibilité qui leur est offerte de bénéficier de ces droits sous réserve qu'ils en manifestent la volonté.

Pour bénéficier de ces aides PAC, les professionnels devront :

- 1. se faire connaître de la Direction Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) courant février-mars et au plus tard en avril 2015.
- 2. déposer un dossier PAC auprès de l'administration au plus tard le 15 mai 2015 et également respecter les exigences réglementaires en vigueur.

Comme vous le voyez ces délais sont courts, c'est pourquoi nous comptons sur vous pour transmettre dès que possible, le document ci-joint « Aide PAC : une opportunité à saisir » à vos adhérents.

Vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents, nos salutations les meilleures.

APCA

Président : Guy VASSEUR

FNC

Présidente : Marianne DUTOIT

APCA: 9, avenue George V, 75008 Paris – Tél: 01 53 57 10 10

FNC: 11, rue de la Baume, 75008 Paris – Tél: 01 45 63 05 90